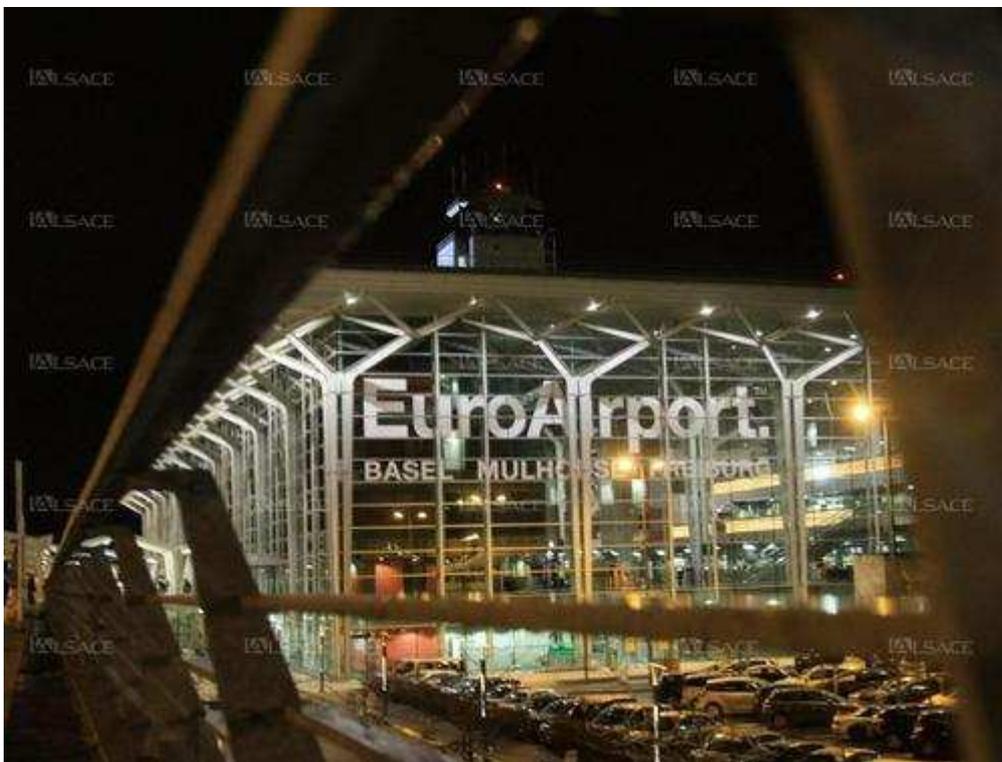


undefined - dimanche 10 décembre 2017

TROIS FRONTIÈRES

AÉROPORT

La lutte pour le repos nocturne n'est pas finie



Les associations de défense des riverains de l'EuroAirport, notamment l'Adra côté français, demandent une extension du repos nocturne. Archives L'Alsace/ Jean Francois Frey

Les associations de défense des riverains de l'aéroport demandent une extension du repos nocturne. Et des chiffres précis à ceux qui, comme la CCI des deux Bâle, leur refusent ces avancées.

Les associations trinationales de défense des riverains de l'Aéroport de Bâle-Mulhouse, suisses et allemandes, mais aussi alsacienne avec l'Adra, souhaitent une mise au point, après l'article que nous avons fait paraître dans notre édition du 22 novembre, et qui rappelait que la CCI des deux Bâle était contre le repos nocturne.

Cela faisait suite à la demande de Saint-Louis agglomération (regroupant 40 communes), de l'Eurodistrict trinational de Bâle et du Parlement de Bâle-Campagne pour une extension du repos nocturne dès 23 h. Pour les associations de défense des riverains, « la CCI des Trois pays affirme sans fournir de chiffre, que cette mesure nuirait gravement à la compétitivité de l'EuroAirport. »

Elles rappellent: « Par contre, les coûts induits estimés par le bruit et la pollution du trafic aérien se comptent en milliards au détriment de la population (1,8 milliard par an uniquement pour la Suisse). »

• « **Le mantra éculé du préjudice porté au développement économique** »

Et d'ajouter : « Le conseil d'administration de l'aéroport promet en vain depuis des années aux associations une étude d'impact économique et environnemental. Nous ignorons donc de quelle manière quels emplois seraient menacés par une limitation du trafic aérien à partir de 23 h. Aucune étude ne nous démontre la nécessité des vols courte distance, comme ceux vers Genève et Bergame. On ne peut non plus imaginer que les plus importants employeurs de la plateforme, comme la maintenance et l'aménagement d'avions, pourraient être impactés. »

Alors que les associations des riverains se réfèrent à des études nationales et internationales démontrant l'impact des nuisances sur la santé, les protagonistes d'un trafic aérien sans limites « se cachent derrière le mantra éculé du préjudice porté au développement économique ».

• « **Incompréhensible et inacceptable** »

La préoccupation de la CCI des deux Bâle « est sans fondement tant qu'elle ne s'appuie pas sur une étude sérieuse et indépendante qui inclut les coûts des dommages causés à la santé, à la dégradation du cadre de vie et à la dévaluation immobilière entre autres. »

Pour les riverains, « il est incompréhensible et inacceptable que la CCI des deux Bâle veuille maintenir le trafic aérien jusqu'à minuit, alors que le canton de Bâle-Ville, principal opérateur et bénéficiaire de l'Aéroport, est épargné par les nuisances. Jusqu'à présent, celles-ci sont principalement localisées en Alsace et à Bâle-Campagne ».